

ENTREPRISE

1113

Hausse des prix de l'énergie : dispositifs d'aides aux entreprises

Minefi, communiqué, 19 nov. 2022

Pour faire face à la hausse exceptionnelle des prix de l'énergie et soutenir les entreprises impactées, le Gouvernement se mobilise et renforce les dispositifs d'aides pour la fin de l'année 2022 et l'année 2023. Cela fait suite à plusieurs semaines de discussions avec les fédérations professionnelles, les collectivités locales, les parlementaires et la Commission européenne.

• Pour aller plus loin : <https://www.economie.gouv.fr/hausse-prix-energie-dispositifs-aide-entreprises>

ENTREPRISE

1114

Mise en ligne des avis d'impôt 2022 de CFE et d'IFER

Minefi, communiqué n° 273, 14 nov. 2022

Les avis de cotisation foncière des entreprises et d'imposition forfaitaire des entreprises 2022 sont consultables en ligne depuis le 14 novembre. Les entreprises concernées devront régler le montant appelé au plus tard le 15 décembre 2022 minuit. Il est rappelé que la création de l'espace professionnel est un préalable obligatoire pour consulter et payer son avis.

Le montant de l'imposition doit être réglé par un moyen de paiement dématérialisé

(paiement direct en ligne, prélèvement mensuel ou à l'échéance).

Pour les professionnels déjà titulaires d'un contrat de prélèvement automatique pour le paiement de la CFE, les montants à payer seront prélevés sans nouvelle démarche de leur part dans les jours qui suivent la date limite de paiement. À défaut, plusieurs options de paiement sont proposées :

- l'adhésion au prélèvement à l'échéance jusqu'au 30 novembre 2022 minuit sur le site impots.gouv.fr ou par téléphone au 0 809 401 401 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 heures, service gratuit + prix de l'appel) ;
- le paiement direct en ligne jusqu'au 15 décembre 2022 minuit en cliquant simplement sur le bouton « Payer » situé au-dessus de l'avis dématérialisé (sous réserve de l'enregistrement préalable du compte bancaire dans l'espace professionnel).

Projets, propositions et rapports

FRAUDE

1115

Rapport provisoire sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

Sénat, rapp. d'information n° 72, 26 oct. 2022

La commission des finances a créé en janvier 2022, dans le cadre de son programme de contrôle, une mission d'information relative à la lutte contre la fraude et

l'évasion fiscales. Cette mission d'information vient à la conclusion que l'arsenal normatif mis en place par la France pour lutter contre la fraude apparaît plutôt robuste. De fait, les travaux de la mission ne concluent pas à la nécessité d'une « révolution fiscale », mais à la proposition d'ajustements et d'évolutions destinés à accroître la portée et l'efficacité des dispositifs mis en œuvre. Elle propose ainsi 20 recommandations pour étoffer l'arsenal de lutte contre la

fraude et l'évasion fiscales en retenant, en plus de la nécessaire évaluation quantitative de la fraude, 4 axes :

- le renforcement de l'efficacité de la réponse judiciaire à la fraude fiscale ;
- l'amélioration de la lutte contre la fraude à la TVA ;
- la sécurisation des dispositifs d'accès aux données, et ;
- le déploiement de nouveaux outils pour lutter contre les montages abusifs au niveau international.

Échos et opinions

PATRIMOINE

1116

Gestion internationale du patrimoine : l'Executive Master Droit et Gestion Internationale du Patrimoine

Executive Master Droit et Gestion Internationale du Patrimoine, Paris Dauphine-PSL

L'université Paris Dauphine-PSL et l'Institut de formation professionnelle JurisCampus viennent d'ouvrir un nouveau

diplôme dédié à la gestion internationale du patrimoine, sous la responsabilité pédagogique des professeurs Sophie Schiller (université Paris Dauphine-PSL) et Éric Fongaro (université de Bordeaux) : l'Executive Master Droit et Gestion Internationale du Patrimoine.

Le développement de la mondialisation a conduit à un nombre important de Français à l'étranger, estimé à 1,6 million au début de l'année 2022, dont de nombreux retraités avec leurs propres problématiques juridiques et fiscales, auxquels s'ajoutent les

425 000 Français traversant une frontière pour travailler dans un pays voisin et soumis à des règles fiscales et sociales spécifiques. Dans le même temps, la population étrangère vivant en France s'élève à 7 millions de personnes.

Cette situation a pour conséquence une activité très soutenue pour les flux et patrimoines des intéressés, activité soumise à des règles juridiques, fiscales et de maîtrise des risques spécifiques.

Pour accompagner ces personnes et leur patrimoine, les experts de la gestion de

patrimoine doivent conforter et consolider leurs compétences sur cette dimension internationale, laquelle exige une expertise rare et pourtant essentielle.

L'Executive Master Droit et Gestion Internationale du Patrimoine est une formation de 150 heures en e-learning et 21 journées en présentiel, dont deux sur le campus de Dauphine Londres, accompagnée, en option, d'une formation JurisCampus en e-learning destinée aux apprenants souhaitant se préparer et passer l'examen pour l'obtention du certificat de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette formation a pour objectif de former des spécialistes du conseil de l'ingénierie patrimoniale en les amenant à intégrer les aspects internationaux dans leurs démarches et en leur permettant de développer et de consolider leur culture juridique, fiscale et financière en contexte international.

Les objectifs du diplôme. – L'Executive Master Droit et Gestion Internationale du Patrimoine vise à l'acquisition de compétences permettant : d'élaborer un diagnostic de la situation patrimoniale d'un client présentant des éléments d'extranéité ; d'identifier et comprendre les contraintes et les objectifs patrimoniaux d'un client dans un contexte international ; de recommander des stratégies patrimoniales tenant compte des éléments d'extranéité et des régimes spécifiques des pays concernés ; de maîtriser la fiscalité des particuliers et du patrimoine en contexte international.

À qui s'adresse la formation ? – La formation s'adresse non seulement aux gestionnaires de patrimoine et de fortune, mais également aux notaires, avocats, banquiers privés et ingénieurs patrimoniaux, gestionnaires de *family office* et experts-comptables.

Diplômes délivrés. – La validation de la formation permet d'être titulaire : d'un Diplôme d'Université niveau BAC+5 validé par le conseil d'administration de l'université Paris Dauphine-PSL et du titre RNCP de niveau 7 de l'Institut de formation JurisCampus "Expert en Optimisation et Transmission du Patrimoine".

Les titulaires de l'Executive Master Droit et Gestion Internationale du Patrimoine pourront en outre accéder à la formation post-executive master du Diplôme Fédéral de Juriste du Patrimoine.

Par ailleurs, l'obtention de l'Executive Master Droit et Gestion Internationale du Patrimoine permet aux diplômés d'accéder à divers statuts : Compétence Juridique

Appropriée (CJA), Conseiller en Investissements Financiers (CIF), Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP Niveau I), Intermédiaire en Financements Participatifs (IFP), Intermédiaire en Assurances (IAS Niveau I), Professions Immobilières (Carte T).

Pour de plus amples informations : voir le site Internet de l'Executive Master Droit et Gestion Internationale du Patrimoine : https://www.emdgp.fr/?utm_source=JCP&utm_medium=cpc&utm_campaign=nov22.

Éric Fongaro et Sophie Schiller

CONSTRUCTION

1117

La Société du Grand Paris et Action Logement : « développer le logement abordable et durable dans le cadre du Grand Paris Express »

Communiqué, 21 nov. 2022

La Société du Grand Paris et Action Logement ont signé le 17 novembre une convention de partenariat visant à développer des projets communs « en faveur du logement abordable et durable », indique le communiqué. Les deux partenaires misent sur la complémentarité de leurs expertises et de leurs champs d'intervention pour développer des solutions logement diversifiées, s'insérant dans les transformations urbaines liées à l'arrivée du Grand Paris Express, et en réponse aux enjeux majeurs sur l'habitat en Île-de-France.

Conclue pour une durée de 3 ans, cette convention vise à élaborer des réponses concrètes en matière de logements abordables dans les quartiers des gares franciliennes du Grand Paris Express. Les deux entreprises « partagent une vision commune pour porter des projets ambitieux et durables favorisant la mixité sociale et proposant une gamme complète de solutions-logement : bail réel solidaire, accession sociale sécurisée, logement intermédiaire, pensions de famille, résidences intergénérationnelles, logements étudiants ou jeunes travailleurs pour lesquels les financements d'Action Logement Services seront mobilisables ».

La SGP et Action Logement contribueront par ailleurs au développement de projets urbains et immobiliers autour des gares nouvelles ou existantes, puisque la SGP dispose d'un potentiel d'un million de m² de surface de plancher sur ses fonciers, représentant une centaine de projets immobiliers auxquels les filiales immobilières du Groupe paritaire pourront prendre part au travers des consultations lancées par la SGP.

ENVIRONNEMENT

1118

Intégration des effets du changement climatique dans les états financiers

AMF, actualités, nov. 2022



© PETAAL_IJSTOCK_GETTY IMAGES PLUS

Diffusé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), le panorama des informations données par les sociétés en matière d'effets du changement climatique 2022 « s'inscrit dans la continuité de celui publié en 2021 ». Il « s'appuie sur un échantillon de sociétés partiellement différent mais de profils comparables », et vise à établir un nouvel état des lieux de l'intégration des effets du changement climatique dans les états financiers avec quelques illustrations de pratiques actuelles. « Il ne contient aucune recommandation complémentaire à celles présentées par l'AMF et l'ESMA [Autorité européenne des marchés financiers] en vue de l'arrêté des comptes 2022. »

Ce second panorama des effets du changement climatique dans les états financiers montre un accroissement des informations fournies sur les impacts financiers des enjeux climatiques avec l'indication par une grande majorité de l'échantillon que ces éléments sont pris en compte dans l'élaboration des états financiers. Ce, alors qu'il s'agit d'« un exercice complexe et difficile pour les sociétés du fait, notamment, de la difficulté à déterminer quels seront les effets du changement climatique, à quel horizon et donc comment les appréhender dans les états financiers ».

COPROPRIÉTÉ

1119

Données personnelles au sein d'une copropriété : rappels de la CNIL

CNIL, actualités, 18 nov. 2022

Une copropriété fait intervenir plusieurs acteurs qui peuvent collecter et utiliser des données personnelles. La CNIL rappelle, dans une actualité publiée le 18 novembre sur son site Internet, les règles pour les cas d'usage les plus fréquents : la transmission de ces données entre acteurs, la prospection commerciale, la détermination des responsabilités et la dématérialisation de la gestion de la copropriété.